

Aujourd'hui à 14 heures C.E. Extraordinaire : SOUS-TRAITANCE à SPS

Lors de la réunion du Comité d'Entreprise du 31 août 2006, la Direction de SPS nous a fait la présentation de la sous-traitance (cession) de l'activité « découpe du bâtiment 35 ».

Plusieurs réactions à cette information :

- l'activité « découpe » s'intègre complètement dans le process de fabrication spécifique à SPS. Elle fait le lien entre la fabrication des tissus imprégnés et la réalisation des pièces (bobinage).

- la mise en sous-traitance va nécessiter une cohabitation de plusieurs sous-traitants (Onet, Oméga) au cœur même de l'UPA Organique, avec le risque fort de non respect de la législation (délit de marchandage).

- la Direction met à la disposition d'un sous-traitant (entreprise Oméga) les moyens industriels et la maîtrise des procédés. Plus encore, elle autorise à la société Oméga de prendre des marchés extérieurs à SPS.

Mais encore une fois, les salariés sont mis devant le fait accompli. La présentation au Comité d'Entreprise intervient quand tout est presque ficelé. Dans ces conditions les élus ne peuvent plus jouer leur rôle de représentant des salariés. Il était de la responsabilité des organisations syndicales de réagir. C'est chose faite. Toutes les organisations représentatives au CE – SUD ; CGT ; CFE/CGC - ont signé une demande d'un CE Extraordinaire, avec comme thème ; « sous-traitance et ses conséquences » (voir courrier au dos).

Nous attendons que la Direction apporte des informations précises quant à l'avenir des salariés.

Aucun secteur n'est épargné :

l'informatique, la logistique, les études, la reprographie et pour la production les méthodes, la maintenance, et plusieurs fabrication (usinage métallique, bloc 4D, gouvernes de jet, montage carcasse, injection cartouche...). Justement l'injection cartouche, cette activité a été externalisée vers Composite Aquitaine. Et depuis, plus aucune injection n'a pu être réalisée.

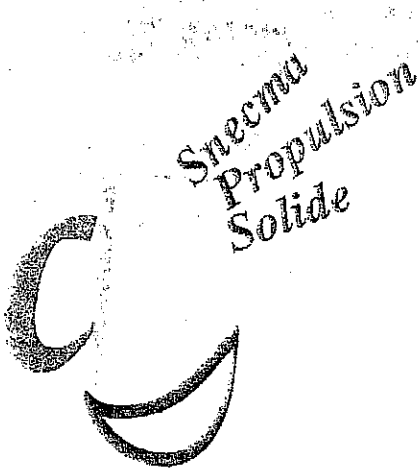
Pour répondre aux ordres du PDG et de sa garde rapprochée, dans tous les secteurs se discutent de nouveaux projets d'externalisation : drapage élastomères, recherche, essais, méthodes, magasinage outillages, maintenance,...

En demandant la convocation d'un CE extraordinaire, les organisations syndicales fixent le cadre pour amener la Direction de SPS à répondre aux inquiétudes des salariés sur leur avenir. Nous appelons tous les salariés à soutenir les élus CE dans leur action. Lors des différentes manifestations (vol Ariane, Journée P80, 1000ième rouleau TC2, ...), nous avons tous su trouver le temps de se rendre disponible. Nous devons en faire de même si nous voulons que la Direction affiche au grand jour ses réelles intentions. Ne laissons pas la loi du silence prendre le dessus car ce serait une erreur extrêmement lourde de conséquences. Au rythme où la Direction déroule ses projets, le « format cible » de 1000 salariés risque de n'être qu'une courte étape vers la descente aux enfers. Nous devons exiger que la Direction de SPS s'explique sur notre avenir. Notre avenir nous appartient, ne laissons pas nos Directeurs décider pour nous.

NOUS VOULONS CONNAITRE NOTRE AVENIR à SPS

**Nous appelons tous les salariés à se rassembler
pour soutenir les élus du Comité d'Entreprise
devant le Bâtiment 8**

Aujourd'hui, Mardi 07 Novembre 2006, à 13 heures.



Siret 781 908 728 00012
APE 912 Z

Notre réf. 127-2006/VV/PG

Votre réf.

Le Haillan, le 10 octobre 2006

Monsieur Jean-Claude LUCIANI
DRH
Snecma Propulsion Solide

Objet : Demande de CE extraordinaire sur s/t et ses conséquences

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Comme suite aux différents échanges que nous avons eus relatifs au sujet de la politique de sous-traitance de Snecma Propulsion Solide, les élus du Comité d'Entreprise vous demandent d'organiser une réunion extraordinaire du CE au cours de laquelle leur sera présenté l'état d'avancement, tel que connu actuellement, de tous les projets de sous-traitance ou cession(s) d'activité(s), de la façon suivante :

- activités concernées,
- échéances prévues,
- compétences concernées,
- mode de réalisation (sur site ou à l'extérieur),
- raisons qui justifient ces projets.

Cette question est posée pour l'ensemble du périmètre de l'entreprise. De même, nous vous demandons de nous présenter lors de cette réunion quelles sont les compétences qui disparaîtraient consécutivement à ces projets.

Afin de vous permettre de suffisamment préparer cette réunion, nous vous proposons la date du mardi 24 octobre 2006.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, l'expression de nos salutations les meilleures.

Les Elus du Comité d'Entreprise,

Copies : M. LACOUR – M. MOLINA – Elus du Comité d'Entreprise
Représentants syndicaux

Les 5 Chemins - 33187 Le Haillan Cedex

Tél. 05 56 55 32 92 - Fax 05 56 55 89 97 - E-mail : administration@cesps.fr